



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 10/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

L'an **deux mil vingt trois, le dix sept janvier, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE.

OBJET : Utilisation des locaux de l'ancienne école maternelle par le pôle enfance jeunesse : signature d'une convention

Monsieur le Maire expose au Conseil que la communauté de Communes organise depuis plusieurs années des ateliers éducatifs en direction des enfants scolarisés au collège.

Dorénavant, la communauté de communes souhaite organiser ces ateliers dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

C'est pourquoi il convient de signer une convention avec le Président de la Communauté de Communes de THIBERVILLE et le Collège J. VANCAYZEELE (jointe en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 19 Voix Pour), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'utilisation des locaux communaux avec le Président de la Communauté de Communes et la Directrice du Collège.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/01/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Marie-Françoise
LARROQUELLE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

